

# *Compte-rendu du Conseil Municipal*

## *Séance du Lundi 6 Avril 2009 à 21 h*

### **Présents :**

Mesdames GOUTTE, BERNAUD et HERAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MARENDA, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

### **Absents Excusés :**

Mademoiselle BODEI (pouvoir à Madame HERAUD), Monsieur ODIN.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur BOUSSARD.

Les comptes-rendus des réunions du lundi 9 mars 2009 et du mercredi 11 mars 2009 sont adoptés à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil que la question concernant une décision modificative budgétaire est supprimée. En revanche, elle demande qu'une question supplémentaire concernant une demande de subvention sur le logement social soit inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## **1. Création d'un poste d'Adjoint des Services Techniques**

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une personne travaillant au sein des Services Techniques bénéficiant d'un contrat de travail de type C.A.E. se termine le 10 avril 2009. Ce type de contrat aidé, subventionné par l'Etat, permettait à la Commune d'obtenir un remboursement à hauteur de 75 % de la rémunération brute. Deux options s'offrent au Conseil afin de conserver la personne dans l'effectif des services techniques : soit une création de poste de stagiaire dans la Fonction Publique Territoriale soit un contrat de non titulaire de droit public (*article 3, alinéa 1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale*) en remplacement momentané d'un titulaire en arrêt de travail pour raisons médicales pendant un an.

Après discussion, le Conseil décide de retenir à l'unanimité, la deuxième option à compter du 10 avril 2009, soit un contrat d'engagement d'un agent non titulaire, indice brut 244, majoré 290 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, suivant l'article 3, alinéa 1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il n'y a donc pas de création effective de poste. Messieurs GABORIT et BRILLAUD estiment qu'il conviendrait d'établir des fiches de poste afin, notamment, d'amener l'agent à travailler seul le plus souvent possible et afin de pouvoir faire un bilan précis au bout d'une année.

## **2. Désignation d'un correspondant « Dommages aux ouvrages »**

Madame le Maire donne lecture au Conseil du contenu d'un courrier daté du 10 Mars 2009 émanant des services d'E.R.D.F.-G.R.D.F. Il est ainsi demandé aux communes de prendre conscience des risques en cas de ruptures des ouvrages sur les réseaux d'électricité et de gaz et d'entamer des démarches de formation à ces risques pour les entreprises intervenant pour le compte des communes mais également pour les élus et le personnel communal. Plusieurs formations sont proposées à cet effet. Madame le Maire pense qu'un élu devrait s'y inscrire. Monsieur HILARION accepte de suivre la formation prévue par E.R.D.F. – G.R.D.F. le 13 mai 2009. Il serait souhaitable qu'un employé des services techniques suive également cette formation.

### **3. Contrat copieur école**

Madame le Maire signale au Conseil que le contrat L.O.A. du photocopieur MINOLTA de l'école arrive à expiration le 15 avril 2009, ledit photocopieur devant par ailleurs être changé. Plusieurs propositions ont été formulées pour le remplacement par un nouveau photocopieur, émanant des sociétés KONICA MINOLTA proposant un copieur MINOLTA et de Bureautique System proposant un copieur RICOH. Une feuille de comparaison est remise aux élus afin d'étudier les diverses propositions de ces deux sociétés.

Après débats, le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la société Bureautique System pour un photocopieur RICOH proposant 20 pages/minute, sous la forme d'une location avec option d'achat et ce, pour un financement de 185 € H.T. par trimestre soit 221,26 € T.T.C. (contrat service pour forfait trimestriel de 6.000 copies au prix de 8 € H.T. les 1000 copies N/B).

### **4. Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde**

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un décret du 13 septembre 2005 oblige les communes à établir ce plan. Un courrier émanant de la sous-préfecture de Blaye du 16 mars 2009 confirme cette nécessité. Le Conseil décide donc, à l'unanimité, de lancer la procédure d'établissement d'un Plan Communal de Sauvegarde. Une commission est constituée à cet effet. Placée sous la responsabilité de Madame le Maire et de Monsieur GABORIT, elle est composée également de Messieurs HILARION, PONTACQ, MIGLIORINI et MARENDA.

### **5. Charte Girondine pour un pacte social citoyen et durable**

Monsieur MICHEL informe le Conseil que le Conseil Général de la Gironde a établi cette charte afin de définir les nouvelles conditions d'attribution des subventions, notamment aux communes. Cette charte confirme l'engagement du Conseil Général en faveur du développement durable mais aussi de la citoyenneté. Ce projet repose sur 5 valeurs : la solidarité, le service au public, l'équité, la proximité et la confiance. 6 finalités et 6 principes d'action sont retenus dans cette charte dont un exemplaire est remis à chaque élu. Il est bien précisé que l'adhésion à cette charte est un préambule à toute convention et toute contractualisation avec le Conseil Général. Cela signifie qu'il est nécessaire d'adhérer à cette charte pour espérer désormais bénéficier de subventions pour les projets retenus par la commune. Monsieur MICHEL s'interroge sur ces nouveaux critères d'attribution de subventions et espère que cela ne réduira pas à l'avenir l'intervention du Conseil Général. Le Conseil accepte, à la majorité, d'adhérer à la charte girondine pour un pacte social citoyen et durable élaborée par le Conseil Général de la Gironde. Monsieur PONTACQ s'abstient.

### **6. Décision Modificative Budgétaire**

La question est retirée de l'ordre du jour.

### **7. Acquisition parcelle au « Chai Est »**

Madame le Maire informe le Conseil que l'achat de la parcelle située au Chai Est est sur le point d'être finalisé. Le prix convenu est de 3.080 € et l'acte devrait être signé chez le Notaire le 15 avril 2009. Le Conseil confirme donc, à l'unanimité, sa volonté d'acquisition de cette parcelle pour un montant de 3.080 € et mandate Madame le Maire pour signer l'acte notarié correspondant.

## 8. Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal affirme sa volonté, à l'unanimité, de mettre en place et de commencer la procédure d'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme. La question sera abordée lors d'un prochain Conseil.

## 9. Demande de subvention

Monsieur BERNARD détaille au Conseil Municipal, le montage financier concernant les travaux de menuiserie au logement social. Le montant des travaux suivant devis s'élève à la somme de 13.320,63 € H.T. soit 14.053,26 € T.T.C (TVA à 5,5 %).

Les subventions espérées sont les suivantes :

Conseil Général :	7.342,00 €	(participation passée de 25 à 55 %).
Conseil Régional :	2.664,00 €	(20 % du montant HT des travaux).
D.D.E. (PALULOS) :	650,00 €	

Le montant des subventions s'élèverait donc à 80 % du montant H.T. des travaux, la commune ayant à sa charge la différence du montant T.T.C. Le Conseil accepte donc, à l'unanimité, le montage financier présenté et décide à l'unanimité de demander les subventions suivant le détail ci-dessus. Monsieur BERNARD expose également au Conseil que, concernant, les travaux prévus pour l'extension du lagunage, pour une demande formée auprès des services du Conseil Général de la Gironde pour un montant de 10.200,00 €, la subvention finalement versée sera de 16.600,00 €.

## 10. Questions diverses

**Salles Communales :** Les serrures ont été changées à la Salle Polyvalente et au Local Inter associatif afin d'éviter les « locations sauvages ».

**Pétition :** Madame le Maire évoque la pétition émanant d'un collectif à l'initiative de Monsieur Maurice BELAUD. Elle regrette ce type de procédés sans intervention préalable auprès de la Mairie. Cette pétition semble avoir été lancée sur la question de la dangerosité des antennes installées au Château d'Eau mais plusieurs autres problèmes y sont évoqués (assainissement, gaz, ordures ménagères, etc...). Monsieur MICHEL réagit très vigoureusement contre cette pétition qu'il estime totalement injustifiée. Il rappelle que toutes les réalisations de ces dernières années profitent, entres autres, aux habitants n'habitant pas dans le Bourg de PLASSAC (schéma d'assainissement, chemins de randonnées, etc...) et rappelle que certains points ne relèvent pas de la compétence communale. Concernant les antennes, il signale qu'aucune étude scientifique sérieuse n'a retenu la dangerosité de ces antennes et donne lecture de quelques articles relevés dans des revues médicales. Le Conseil pense qu'une expertise organisée par la Commune auprès de la société APAVE par exemple, serait souhaitable et qu'une réponse circonstanciée devrait être faite sur tous les points relevés dans cette pétition.

**Boulangerie :** Maître HIROU a communiqué l'identité du prochain locataire de la commune. Il s'agit de Monsieur GAI, qui exercera dès que possible une activité de boulanger dans le local communal. Mais des travaux importants de remise en état des lieux doivent être au préalable réalisés.

**Port :** Monsieur MICHEL aborde la question du stationnement de camions sur le port, notamment ceux dont les contenus dégagent des odeurs désagréables.

**Salle Polyvalente :** Mademoiselle BERNAU tient à préciser que la Salle Polyvalente était sale avant l'occupation de l'association des Rats de Cave ce dernier week-end et ce, après l'organisation du concert par l'école de musique de la C.C.B.

**Port :** Monsieur RIVIERE signale que le moteur de l'écluse a été changé mais il faut prévoir des « fins de course » (montant prévisible: 241,21 €). D'autres pièces sont à changer au niveau de la couronne dentelée et les devis sont en attente.

**Travaux :** Monsieur RIVIERE précise que les travaux de reprise sur l'installation d'assainissement (partie publique) à la Mandraude ont été correctement réalisés. En revanche, il se montre très réservé sur les travaux effectués sur le caniveau devant le domicile de Monsieur SUREAU et craint que ces travaux ne s'avèrent insuffisants en cas de pluies importantes.

**Environnement :** Madame HERAUD signale l'importante saleté d'une maison située à La Gorce près de l'Ecole. Des contacts sont en cours avec le propriétaire.

**Ecole :** Madame HERAUD fait un rapide compte-rendu du dernier conseil d'école. Le corps enseignant doit assurer le remplacement de Madame OUSTALET pour animer la bibliothèque à compter de la rentrée prochaine. De même, il faudra régler le problème du dortoir pour les jeunes enfants car ce manque de local semble être handicapante pour certaines inscriptions.

**Travaux :** Monsieur HILARION remet à chaque élu la fiche des travaux récemment réalisés dans la commune et procède à un rapide résumé de la dernière réunion de la commission "voirie-bâtiments".

**Chemin de randonnées :** Monsieur MIGLIORINI informe le Conseil de la présence de balisages privés sur des chemins de randonnées au niveau du Pont de Fallot.

**Salles municipales :** Monsieur BOUSSARD informe le conseil de la livraison de nouvelles tables et de chaises en complément des équipements existant à savoir : 25 tables et 70 chaises pour la salle polyvalente et 10 ensemble "tables bancs" pour un éventuel usage extérieur.

La séance est levée à 23 heures 35.